ufnafaam
UNION FÉDÉRATIVE NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE **FAMILLES D'ACCUEIL** ET **ASSISTANTS MATERNELS**

Engagée dans nos métiers depuis 1980

13 NOVEMBRE 2025

Les informations préoccupantes chez les assistants familiaux

avec **Maître Caroline Baldacchino**,
avocate titulaire d'un diplôme spécialisé en droit social

en visio-conférence
9 h 00-12 h 30

Ouvert aux assistantes maternelles

30,00 € sur réservation (20,00 € adhérents)

Journée destinée aux professionnels et aux élus locaux. Les étudiants sont les bienvenus.
Inscription souhaitée avant le 31 octobre.

Programme

Indicatif, susceptible de modifications.

Une insécurité chronique associée au métier face à l'exposition constante aux informations préoccupantes (IP). Il n'y a pas de présomption d'innocence pour les assistants familiaux mais « présomption de culpabilité ». La peur de tout perdre, y compris sa réputation, constitue une réelle préoccupation et renforce le sentiment de précarité professionnelle. A défaut d'être accompagnants correctement faute de moyens humains, les départements s'orientent vers une dynamique plus répressive. Ce climat d'insécurité est ressenti de façon obsessionnelle par les assistants familiaux.

Présentation.

- Constat d'une augmentation significative des IP chez les AF depuis les trois dernières années et de l'impact sur les conditions de travail des professionnels.
- Objet de la conférence : qu'est-ce qu'une IP ? comment se déroule-t-elle ? quels sont les risques encourus ? comment se défendre ?

Présentation de l'intervenante Maître Caroline Baldacchino,

- 15 années d'expertise en droit du travail.
- 1 année d'expérience en qualité d'AF auprès du Conseil Départemental du Gard.
- Son expertise auprès des AF.

Qu'est-ce qu'une information préoccupante ?

- Différence entre un signalement et une IP.
- L'existence de cellules d'informations préoccupantes.
- Quelques exemples d'IP.

Comment se déroule une IP ?

- Distinction des pratiques selon les départements.
- Déroulement de l'enquête administrative (AMAE) et suspension d'agrément.
- Quid du contrat de travail, de la rémunération de l'AF et des enfants confiés ?
- Le versant pénal de l'IP.
- Les issues possibles (CCPD, retrait d'agrément, licenciement, sanctions pénales).

Comment se défendre efficacement face à une IP ?

- Les réflexes à avoir (les contacts à prendre : avocat, association, assurance de protection juridique) et la constitution d'un dossier en défense.
- Préparer la CCPD et/ou les auditions devant les services de police/gendarmerie.
- Envisager une procédure judiciaire : contester sa suspension, son retrait d'agrément et/ou son licenciement, engager une action pénale.
- La renonciation à agrément.

Questions diverses.

- Réponses aux questions des AF.

Cette rencontre sera animée par Thierry Herrant, auteur pour l'Ufnafaam d'une étude :
Assistants familiaux, des professionnels en souffrance,
état des lieux et solutions pour sortir de la crise de l'accueil familial.

Sandra Onyszko organisera les échanges.

Afin de préparer nos échanges,
merci de transmettre par mail vos questions et témoignages
à thierry.herrant@ufnafaam.org.

13 NOVEMBRE 2025

Les informations préoccupantes chez les assistants familiaux

en visio-conférence 9 h 00-12 h 30

Ouvert aux assistantes maternelles

Réservation

☐ Mme ☐ M. Prénom Nom

Mail Tél.

Adresse

Code postal / Ville

Profession

Organisme

Règlement par

☐ chèque (à envoyer à UFNAFAAM, 16 place du Colonel Parisot, 32290 Aignan)

☐ carte bancaire (sur boutique.ufnafaam.org/JNAF_IP)

☐ Virement bancaire (IBAN FR76 1027 8021 4700 0218 4430 170)

Vous recevrez par mail le lien de cette rencontre en visio-conférence.

Mes remarques, mes questions...

Réservation à retourner par mail à gaelle.lebourhis@ufnafaam.org